

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V2.5
Date du document	12/11/2020
Version	V2.5.2 – Livraison Chorus Pro du 12/11/2020

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 2.5.1.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 2.5.1, livrée le 14/10/2020,
- Version 2.5.2, déployée le 12/11/2020.

Pour les modifications livrées le 12/11 (version 2.5.2), une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet ainsi de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien « Notes de version » en bas de page.

Le numéro de version applicative est affiché en bas de la page d'accueil Chorus Pro.

Sommaire

1.	Modifications ayant un impact sur le portail	3
1.1.	Structures et habilitations	3
1.2.	Espace « Factures émises »	3
1.3.	Espace « Factures reçues »	3
1.4.	Espace « Factures de travaux »	3
1.5.	Espace « Suivi des flux »	4
2.	Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)	4

1. Modifications ayant un impact sur le portail

1.1. Structures et habilitations

- Il est désormais possible de créer une structure européenne pour une entreprise localisée en Grèce. La spécificité d'un numéro de TVA intracommunautaire grec est qu'il démarre par la chaîne de caractères "EL" et non pas par le code pays "GR". Un contrôle avait été mis en place visant à vérifier que l'identifiant d'une structure européenne débutait par le code pays concerné. Ce contrôle a été modifié pour la Grèce afin de prendre en compte la chaîne de caractères "EL". (12/11/2020)

1.2. Espace « Factures émises »

- Lors du dépôt d'une facture au format PDF, si le dispositif de reconnaissance automatique des données de la facture valorise à tort le n° d'engagement, il est maintenant possible de supprimer le contenu de ce champ avant de valider le dépôt de la facture.
- Lorsque le numéro d'engagement est renseigné, le contrôle portant sur le nombre maximal de caractères de ce champ est correctement effectué, y compris lorsque ce champ est valorisé par une opération de "copier-coller". Pour rappel, un numéro d'engagement ne peut pas excéder 50 caractères. (12/11/2020)
- Dorénavant, il est possible de télécharger un fichier pivot sans les pièces jointes. Pour ce faire, il convient de sélectionner le format "Pivot" et de cocher "Non" pour les "Pièces jointes complémentaires" dans les options de téléchargement. Cette option s'avère utile en cas de factures volumineuses (> 60 Mo) pour lesquelles le téléchargement du fichier Pivot avec les pièces complémentaires conduit à un message d'erreur. (12/11/2020)

1.3. Espace « Factures reçues »

- Un utilisateur qui dispose d'un abonnement à l'espace "Factures reçues" en mode consultation uniquement n'a plus accès aux boutons d'action lui permettant de traiter une facture reçue.
- Il est possible de télécharger un fichier pivot sans les pièces jointes. Pour ce faire, il convient de sélectionner le format "Pivot" et de cocher "Non" pour les "Pièces jointes complémentaires" dans les options de téléchargement. Cette option s'avère utile en cas de factures volumineuses (> 60 Mo) pour lesquelles le téléchargement du fichier Pivot avec les pièces complémentaires conduit à un message d'erreur. (12/11/2020)

1.4. Espace « Factures de travaux »

- Quel que soit le rôle de l'utilisateur (fournisseur, maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage), il est désormais possible, dans l'onglet "Synthèse", de supprimer les factures au statut "Rejetée" de la liste des factures à traiter, et ce en utilisant le bouton "traiter le rejet".

- Lorsqu'une maîtrise d'ouvrage reçoit un état d'acompte (facture de cadre A15), elle en est bien notifiée par mail. Il en est de même pour une maîtrise d'œuvre lorsqu'elle reçoit un projet de décompte mensuel de la part d'un fournisseur (facture de cadre A4).
- En fin de marché, lorsqu'une maîtrise d'œuvre (MOE) dépose le décompte général (cadre de facturation A18), le fournisseur a dorénavant la possibilité de déposer le décompte général signé (cadre de facturation A8) à partir du document de la MOE. Il dispose à cet effet du bouton "Déposer la pièce suivante". (12/11/2020)
- Lors d'un dépôt de facture dans l'espace "Factures de travaux", le contrôle portant sur le nombre maximal de caractères du numéro d'engagement est correctement effectué, y compris lorsque ce numéro est valorisé par une opération de "copier-coller".
Pour rappel, un numéro d'engagement ne peut pas excéder 50 caractères. (12/11/2020)

1.5. Espace « Suivi des flux »

- Sur la page de consultation d'un flux, le bouton "Télécharger", permettant de télécharger le compte-rendu d'intégration de ce flux, est désormais opérationnel. Il n'est plus grisé.

2. Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)

- Lors d'un appel au service "rechercherFactureTravaux", l'utilisation du critère de recherche "periodeDateHeureEtatCourantAu" est désormais opérationnelle. Elle ne renvoie plus de message d'erreur.